

Centre de la petite enfance et garderie

Renseignements importants

La présente fiche d'auto-inspection est un outil d'aide à la vérification d'éléments pouvant faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille qui doit s'assurer de la conformité à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et à ses règlements.

Vous avez la responsabilité de vous assurer d'être en tout temps conforme à la Loi et à ses règlements ainsi qu'aux autres normes applicables.

Chaque élément jugé non conforme durant une inspection entraîne la délivrance d'un avis de non-conformité et, s'il n'est pas corrigé à l'intérieur du délai fixé, l'imposition d'une sanction.

Une section de la fiche vous permet de noter les mesures à prendre pour corriger les situations de non-conformité. En aucun cas le fait de remplir cette section peut justifier une non-conformité.

Pour toute question ou information supplémentaires, communiquez avec la [Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes](#) du Ministère au numéro sans frais suivant : 1 855 336-8568.

Dans la section de l'article visé :

R : renvoie au *Règlement sur la contribution réduite*

Coordonnées

Nom de l'installation auto-inspectée :

Nom de la personne ayant effectué l'auto-inspection :

Date de l'auto-inspection (année-mois-jour) :

Exceptions

L'utilisation des médicaments suivants ne requiert pas d'autorisation écrite d'un professionnel de la santé : solutions nasales salines, solutions orales d'hydratation, crème pour érythème fessier, gel lubrifiant en format à usage unique, crème hydratante, baume à lèvres, lotion calamine et crème solaire (article 120 du RSGEE). **L'autorisation écrite du parent est tout de même requise pour l'administration de ces médicaments.**

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
Les médicaments doivent être :				
• conservés dans leur contenant ou leur emballage d'origine	R116	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• identifiés au nom de la personne à qui ils sont destinés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
<ul style="list-style-type: none"> L'étiquette du contenant fourni par le parent indique tous les renseignements prescrits soit : 	R117			
– le nom de l'enfant		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
– le nom du médicament		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
– la date d'expiration		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
– la posologie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
– la durée du traitement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Sauf les exceptions, aucun médicament ne peut être conservé ou administré à un enfant sans l'autorisation écrite du parent et d'un professionnel de la santé habilité 	R118	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Une autorisation écrite des parents pour tous les médicaments conservés dans l'installation et administrés aux enfants 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> L'autorisation écrite du parent doit obligatoirement contenir les informations suivantes : 				
– le nom de l'enfant		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
– le nom du médicament		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
– les instructions d'administration		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
– la durée du traitement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
– la signature du parent		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Un modèle de formule d'autorisation parentale est disponible sur le site Web du Ministère.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
<ul style="list-style-type: none"> Sauf les exceptions, les médicaments sont conservés et administrés avec l'autorisation d'un professionnel de la santé habilité 	R118	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Tout médicament expiré ou dont la date de durée de traitement est dépassée doit être remis au parent qui l'a fourni; aucun médicament expiré ou dont la date de durée de traitement est dépassée ne doit être conservé 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Seul le parent peut fournir :				
<ul style="list-style-type: none"> des solutions nasales salines 	R120	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> du baume à lèvres 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> de la crème hydratante 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si l'acétaminophène est fourni par :				
<ul style="list-style-type: none"> le service de garde : il est soumis au protocole (annexe II du RSGEE). Il est conservé et administré conformément au protocole signé 	R121 et R116	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> le parent : le contenant est clairement identifié au nom de l'enfant à qui il est destiné 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présence d'une résolution désignant une ou des personnes (noms et prénoms) pouvant administrer un médicament à un enfant.	R121.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Seules les personnes désignées administrent un médicament à un enfant.	R121.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Un dossier d'administration des médicaments <ul style="list-style-type: none"> – accessible en tout temps à la personne qui administre – est créé pour chaque enfant et il contient¹ : 	R121.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> les fiches d'administration (médicaments et insectifuge) 	R121.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> les protocoles d'administration (acétaminophène et insectifuge) 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> les autorisations (médicales et parentales) 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1 Un modèle de la fiche d'administration des médicaments et de l'insectifuge, des protocoles d'administration d'acétaminophène et d'insectifuge et d'une autorisation parentale conforme sont disponibles sur le [site Web](#) du ministère de la Famille.

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
<ul style="list-style-type: none"> l'original du dossier remis au parent à la cessation des services de garde. En cas de refus du parent, écrire une note dans le dossier 	R121.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> une copie du dossier conservée dans l'installation pendant 3 ans suivant la cessation de la prestation du service 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>Une fiche d'administration des médicaments doit être tenue pour chaque enfant reçu</p> <p>Elle doit être tenue même si celle-ci est vierge.</p> <p>Voir le modèle de fiche d'administration des médicaments</p>	R121.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Elle doit contenir obligatoirement :				
<ul style="list-style-type: none"> le nom de l'enfant 	R121.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> le nom du parent 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> le nom du médicament 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> la date et heure de l'administration du médicament 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> la dose administrée 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> le nom et la signature de la personne ayant administré le médicament 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> l'administration consignée à la fiche par la personne l'ayant administré 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'entreposage des médicaments se fait :				
<ul style="list-style-type: none"> dans un espace de rangement 	R121.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> hors de portée des enfants 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> sous clé 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
Les médicaments suivants n'ont pas à être conservés sous clé : solutions orales d'hydratation, solutions nasales salines, crème pour l'érythème fessier, gel lubrifiant, crème hydratante, baume à lèvres et crème solaire.	R121.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les médicaments doivent être gardés à l'écart :				
<ul style="list-style-type: none"> des aliments (sauf solutions orales d'hydratation) 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> des produits toxiques 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> des produits d'entretien 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'auto-injecteur d'épinéphrine :				
<ul style="list-style-type: none"> ne doit pas être sous clé 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> doit être accessible aux membres du personnel en tout temps 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		